



Où enregistrer une délégation de pouvoirs

Par **oniris**, le **21/08/2012** à **11:48**

Bonjour,

Question simple, mais j'ai été incapable d'y trouver réponse sur google:

Où enregistre-t'on les délégations de pouvoirs

Par **trichat**, le **21/08/2012** à **15:26**

Bonjour,

Tout acte sous-seing privé peut faire l'objet d'un enregistrement, ce qui lui confère date certaine.

Pour ce faire, munissez-vous d'un document original ou d'une copie de préférence certifiée à l'original au service des finances publiques de votre lieu d'habitation ; vous serez dirigé par le bureau de l'enregistrement qui procédera à la formalité contre quelques dizaines d'euros.

C'est pas plus compliqué.

Cordialement.